



## **PARTICIPATION POLITIQUE ET PERCEPTION POPULAIRE DE LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE AU GHANA**

Daniel Armah-Attoh

Chargé de programme de recherche, Ghana Centre for Democratic Development [CDD-Ghana]

Mars 2006

### **Introduction**

L'histoire politique du Ghana a connu une évolution en dents de scie, avec des régimes non démocratiques<sup>1</sup> qui ont dominé la plus grande partie de la phase qui a suivi l'indépendance jusqu'à la réapparition d'un régime constitutionnel en 1992. La description de Sandbrook et al (1999)<sup>2</sup> fait apparaître cette période comme hégémonique, avec un respect seulement sporadique de l'état de droit au gré des règles imposées par des dirigeants politiques exerçant une domination de type patrimonial. Les politiques instituées pendant ces périodes ont restreint les libertés civiles et les droits démocratiques des citoyens, et ont diminué le niveau de responsabilisation des titulaires de charges politiques ou publiques. Toutefois, les périodes démocratiques ont compensé ces déficiences, et ont permis de rendre les citoyens plus actifs en les incitant à exiger la responsabilisation de leurs dirigeants. On estime que la pratique démocratique actuelle a approfondi les processus visant à exiger et assurer la responsabilité des dirigeants.

Cet article propose une analyse de l'hypothèse selon laquelle il existe un lien entre la participation politique des Ghanéens et la perception populaire de la responsabilité politique, et il se sert de données provenant des séries 2 et 3 des enquêtes Afrobaromètre<sup>3</sup> effectuées en 2002 et 2005 pour vérifier cette hypothèse. Il commence par une présentation des éléments conceptualisés de la participation politique et de la façon dont ils influencent la perception de la responsabilité politique. Ceci permet de définir le cadre de la discussion des résultats des enquêtes.

### **Éléments de la participation politique**

La participation politique, selon Jan Teorell et al., permet aux citoyens d'exprimer leurs doléances par le biais de nombreux moyens et de se faire entendre par ceux qui sont en position d'autorité. Parmi ces différents moyens figurent le vote, les lettres adressées aux élus, les campagnes en faveur d'un parti politique, la signature d'une pétition et la participation à une marche de protestation. Une approche plus fine pourrait y associer la possibilité d'apporter un soutien financier à une organisation

---

<sup>1</sup> 1957 – 1966 : Indépendance et 1<sup>ère</sup> République, avec le Convention People's Party (CPP) comme parti au pouvoir ; 1966 – 1969 : 1<sup>er</sup> coup d'État et gouvernement militaire ; 1969 – 1972 2<sup>e</sup> République avec le United Party comme parti au pouvoir ; 1972 – 1978 : 2<sup>e</sup> coup d'État et gouvernement militaire, dont une révolution de palais en 1978 pour restructurer le gouvernement militaire de l'époque ; juin-septembre 1979: 3<sup>e</sup> coup d'État et gouvernement militaire ; septembre 1979 – décembre 1981: 3<sup>e</sup> République avec le People's National Party comme parti au pouvoir ; 1982 – 1992: 4<sup>e</sup> coup d'État et gouvernement militaire ; 1992 – 2000: 4<sup>e</sup> République avec le National Democratic Congress (NDC) comme parti au pouvoir ; 2001 – 2005: 4<sup>e</sup> République avec le New Patriotic Party (NPP) comme parti au pouvoir.

<sup>2</sup> Sandbrook, Richard et Jay Oelbaum. "Reforming the Political Kingdom: Governance and Development in Ghana's Fourth Republic." Critical Perspectives. Ghana Center for Democratic Development ; juin 1999.

<sup>3</sup> L'Afrobaromètre est le fruit d'une collaboration entre des chercheurs en sciences sociales issus de 18 pays africains. La coordination des travaux est assurée par l'Institute for Democracy in South Africa (Idasa), le Center for Democratic Development (CDD Ghana) et l'Université de l'État du Michigan. Les sondages de l'Afrobaromètre sélectionnent des échantillons aléatoires stratifiés de citoyens en âge de voter (âgés de 18 ans et plus) qui sont représentatifs au niveau national, et réalisent des entretiens en face à face en utilisant un outil de sondage standard qui pose le même ensemble de questions d'une série à l'autre, de façon à ce que les tendances de l'opinion publique puissent être suivies dans le temps. Les Séries 2 et 3 ont été réalisées en septembre 2002 et en mars 2005, sur un échantillon de 1200 personnes chacun, ce qui donne une marge d'erreur de  $\pm 3\%$ . Pour plus d'informations, voir [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org).



caritative et de boycotter certains produits sur le marché. <sup>4</sup> Nelson (1987)<sup>5</sup> et Bray (1999)<sup>6</sup> confirment l'analyse de Jan Teorell et al. en définissant la participation politique comme un comportement quelconque visant à influencer directement ou indirectement le processus de prise de décision publique, en obtenant ainsi un résultat politique particulier.

À la lumière de ces descriptions, cet article conceptualise la participation politique sous la forme d'une série d'activités qui influencent de manière significative les politiques publiques ou les actions gouvernementales, notamment la participation au débat politique, aux processus électoraux et à l'action citoyenne. Ces vastes champs d'intervention comprennent les activités spécifiques suivantes :

1. Participation au débat politique
  - a. Discussions entre les citoyens sur des questions touchant aux affaires publiques et à la politique.
  - b. Contact entre la société civile et les titulaires d'une charge publique.
2. Participation aux processus électoraux
  - a. Efforts des citoyens visant à exercer leur droit de vote (inscription sur les listes électorales et participation au vote).
  - b. Connaissances des citoyens en matière d'actualité et de questions constitutionnelles.
3. Participation à l'action citoyenne
  - a. Appartenance des citoyens à des organisations confessionnelles ou de la société civile, et à des partis politiques.
  - b. Participation des citoyens à des rencontres citoyennes, des manifestations et des regroupements pour soulever certaines questions.

### **Participation politique et perception populaire de la responsabilité politique au Ghana**

Le modèle ci-dessous (Figure 1) illustre le cadre conceptuel du lien entre participation politique et perception de la responsabilité politique. La participation des Ghanéens au débat politique, aux processus électoraux et à l'action citoyenne crée un environnement de « participation politique active » qui exige une réponse positive ou négative des titulaires de charges politiques ou publiques. Si une réponse positive envoie des signaux/un retour approprié aux citoyens et renforce la responsabilité politique (qui a ultérieurement un effet en retour sur les processus de participation politique et approfondit la culture démocratique du pays), une réponse négative a un impact différent.

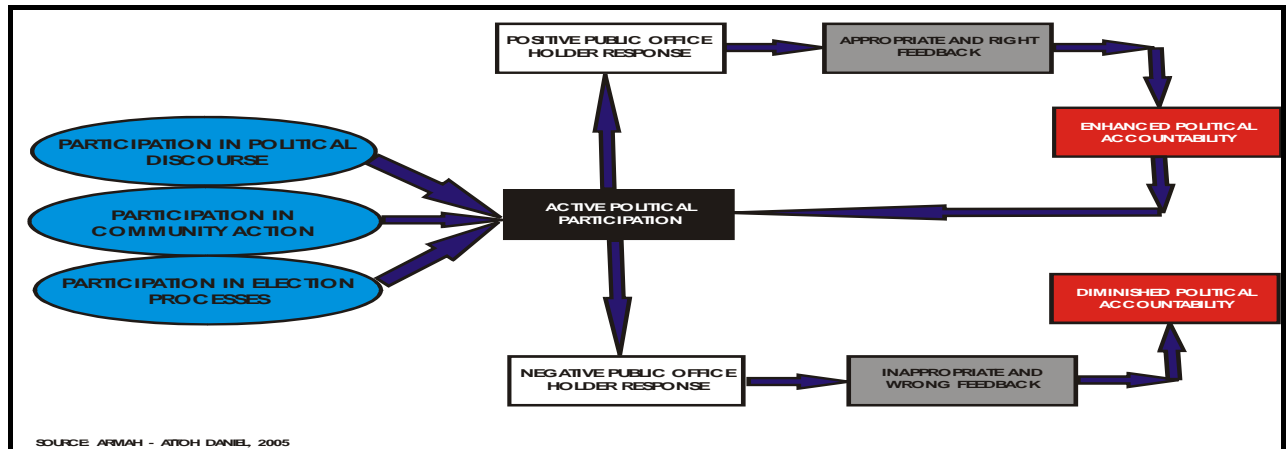
---

<sup>4</sup> Jan Teorell, Mariano Torca et José Ramón Montero "Political Participation" Second Draft of Chapter 12 of Volume B: Population Studies.

<sup>5</sup> Pour une analyse des définitions de la participation politique, voir Nelson, Joan "Political Participation" dans Weiner, Myon et Samuel P. Huntington "Understanding Political Development." Boston & Toronto. Little Brown & Company 1987 Pp. 103 – 159.

<sup>6</sup> Brady, Henry.1999. "Political Participation", dans Robinson, John et al., eds., Measures of Political Attitudes, Pp 737. San Diego & Londres : Academic Press.

FIGURE 1 : MODELE PARTICIPATION POLITIQUE – PERCEPTION DE LA RESPONSABILITE POLITIQUE



## Résultats généraux

À une époque récente, la participation politique est intervenue dans le cadre d'une démocratie multipartite ; on analysera donc d'abord les opinions des Ghanéens sur la démocratie pour situer le contexte des discussions sur le lien entre participation politique et perception de la responsabilité politique.

De manière générale, les Ghanéens ont des opinions positives sur la démocratie. Des majorités importantes (79 % en 2002 et 82 % en 2005) rejettent le régime du parti unique ; à ces deux dates, 83 % rejettent le régime militaire tandis que 82 % en 2002 et 85 % en 2005 rejettent la dictature présidentielle. La préférence pour la démocratie a augmenté de façon significative, passant d'un peu plus de la moitié des personnes interrogées (52 %) en 2002 aux trois quarts (75 %) en 2005.

En fait, la proportion de ceux qui pensent qu'un pluralisme des partis offre une véritable possibilité de choisir leurs dirigeants est aussi passée de 56 % en 2002 à 69 % en 2005. Il n'est pas surprenant que plus de huit Ghanéens sur dix (87 % en 2002 et 91 % en 2005) font confiance à des élections régulières, ouvertes et honnêtes pour choisir les dirigeants nationaux, tandis que plus de quatre Ghanéens sur cinq en ces deux années (81 % et 87 % respectivement) sont d'accord pour que chacun puisse voter indépendamment de sa connaissance des questions électorales.

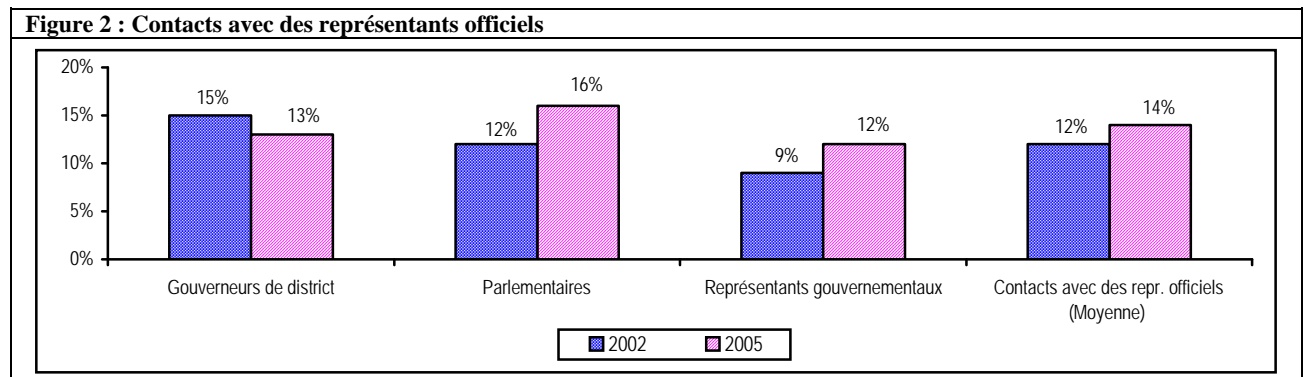
## Participation politique des Ghanéens

### *Participation au débat politique*

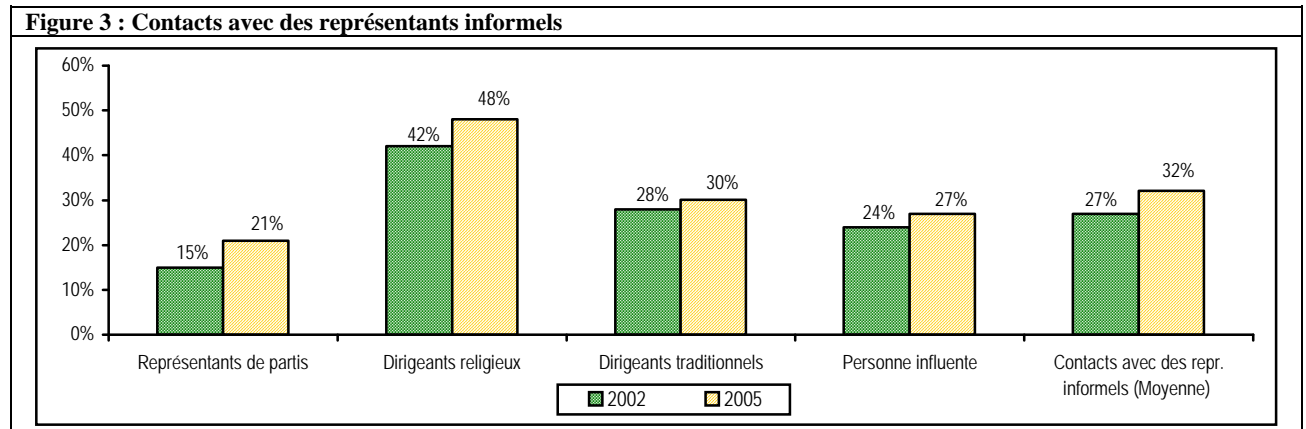
Une majorité des Ghanéens s'intéresse aux affaires publiques et à la politique. Près des trois-quarts en 2002 et 2005 (74 % et 72 %) ont exprimé leur intérêt pour ces questions. La proportion de ceux qui ont engagé une discussion politique avec d'autres personnes connaît aussi une augmentation significative, passant d'un peu moins de la moitié en 2002 (49 %) à presque trois-quarts (74 %) en 2005.

Pour ce qui est du contact avec les représentants officiels, de larges majorités (plus de huit Ghanéens sur dix, 88 % en 2002 et 83 % en 2005) n'avaient pas pris contact avec leurs députés au cours des douze mois précédant les deux enquêtes. De la même manière, dans chacune des deux périodes, 85 % n'avaient pas eu de contact avec leurs gouverneurs de district (District Chief Executives – DCE), tandis que 91 % en 2002 et 86 % en 2005 n'avaient contacté aucun responsable public dans les

différents ministères. Seulement 12 %, 15 % et 9 % en 2002, et 16 %, 13 % et 12 % en 2005 respectivement avaient effectivement contacté ces responsables publics (Figure 2).



Inversement, les Ghanéens trouvent plus pratique de contacter des représentants informels lorsqu'ils en ont besoin. En moyenne, une proportion comparativement plus élevée de gens avaient contacté des représentants informels (27 % en 2002, 32 % en 2005) plutôt que leurs homologues officiels (12 % en 2002, 14 % en 2005). Les contacts avec les responsables religieux se situaient au premier rang avec 42 % en 2002 et 48 % en 2005, suivis par les dirigeants traditionnels (28 % en 2002 et 30 % en 2005). Plus d'un cinquième (24 % en 2002 et 27 % en 2005) ont eu des contacts avec des « personnes influentes » dans la société ghanéenne tandis que 15 % et 21 % des contacts avaient lieu avec des responsables d'un parti politique en 2002 et 2005 (Figure 3).



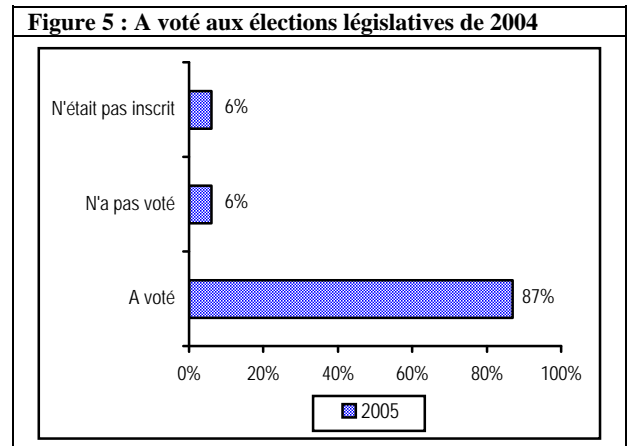
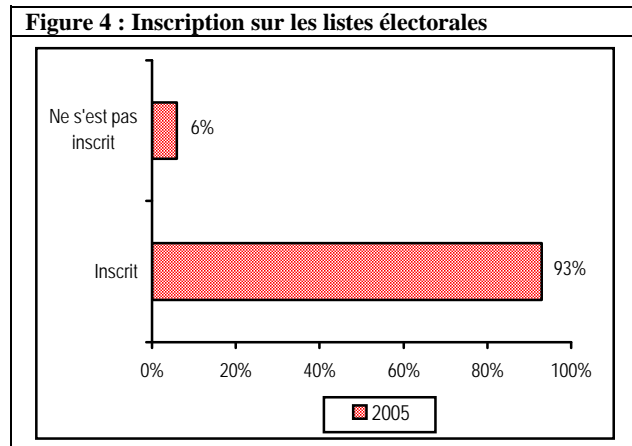
Les taux moyens de participation au débat politique<sup>7</sup> se sont améliorés de façon significative, passant de 24 % en 2002 à 30 % en 2005. Néanmoins, les taux de participation en ces deux années sont loin d'être encourageants.

#### ***Participation aux processus électoraux :***

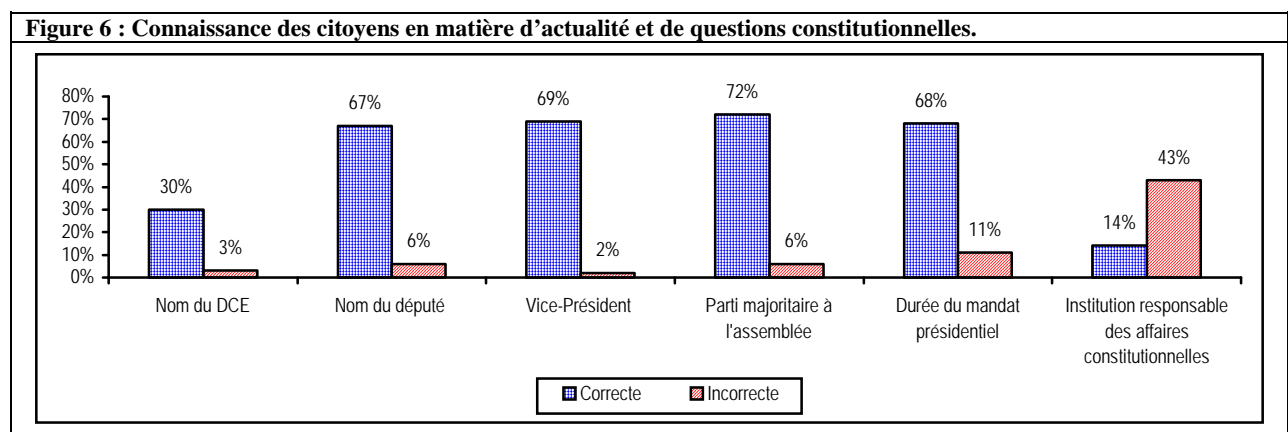
Les taux d'inscription et de vote aux élections déclarés par les personnes interrogées (obtenus seulement pour 2005) sont très élevés. Plus de neuf Ghanéens sur dix (93 %) se sont inscrits sur les

<sup>7</sup> Les taux de participation au débat politique en 2002 et 2005 sont calculés comme une moyenne simple des proportions de personnes qui ont engagé des discussions politiques et ont contacté des représentants officiels et informels.

listes électorales tandis que plus de quatre sur cinq (87 %) déclarent qu'ils ont voté à l'occasion des dernières élections législatives qui se sont tenues en décembre 2004<sup>8</sup> (Figures 4 et 5).



Une large majorité de Ghanéens a fait preuve en 2005 de connaissances considérables sur l'actualité. Deux tiers ou plus (67 % et 69 %) ont mentionné les noms corrects de leurs députés et du vice-président. En outre, près des trois-quarts (72 %) ont donné correctement le nom du parti qui détient le plus de sièges au Parlement (composé au total de 230 sièges).<sup>9</sup> Moins d'un tiers (30 %) ont donné les noms corrects des gouverneurs de district (DCE). Malheureusement, les connaissances des Ghanéens en matière de questions constitutionnelles ne sont pas aussi impressionnantes que dans le domaine des actualités. Si 68 % des répondants donnent le chiffre correct pour les limites imposées par la constitution à la durée du mandat du Président,<sup>10</sup> seuls 14 % mentionnent le pouvoir judiciaire ou les cours de justice comme l'institution compétente pour déterminer la constitutionnalité des lois. En fait, près de la moitié des répondants (43 %) ne savent pas (Figure 6) qui est chargé de cette tâche.



<sup>8</sup> Ces résultats confirment les chiffres d'inscription des votants de la Commission électorale du Ghana, et le taux de participation électorale en 2004 (c'est-à-dire 10 288 382 votants inscrits sur une population estimée de 18,9 millions, taux de participation de 86 %).

<sup>9</sup> Le New Patriotic Party (NPP) dispose de 128 sièges au Parlement.

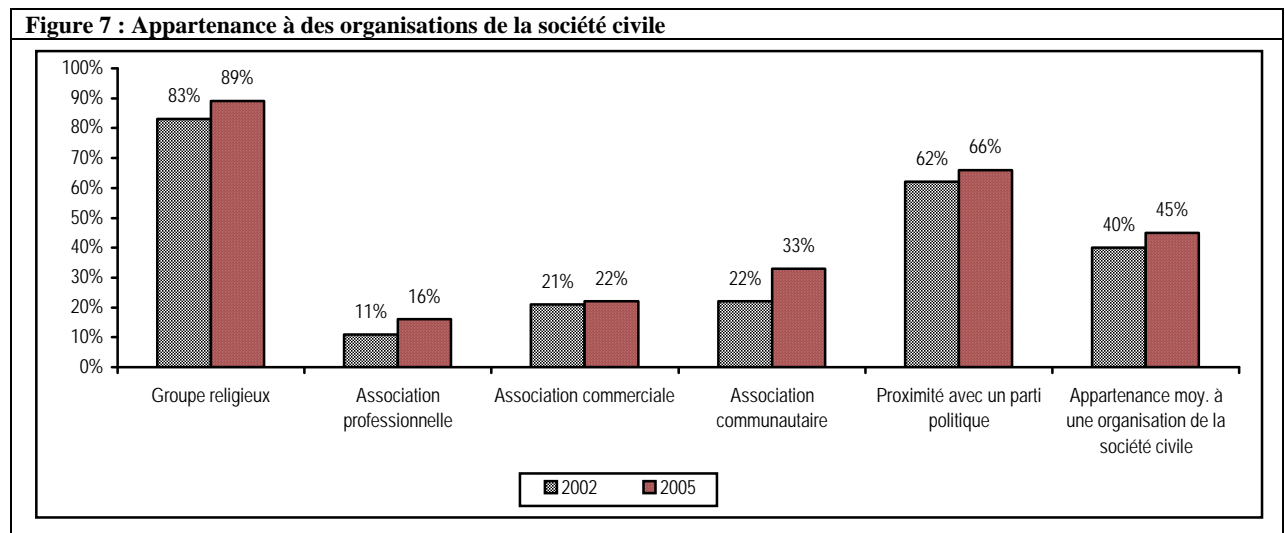
<sup>10</sup> La fonction présidentielle est limitée à deux (2) mandats (c'est-à-dire 4 ans par mandat).

Le taux moyen de participation aux processus électoraux de 63 %<sup>11</sup> en 2005 est très encourageant.

**Participation à l'action citoyenne :**

Conformément aux résultats sur les contacts avec des représentants informels, l'esprit communautaire ghanéen gravite principalement autour des activités religieuses. L'appartenance aux diverses organisations de la société civile mise en évidence dans les deux enquêtes (c'est-à-dire les associations religieuses, professionnelles, commerciales, politiques et de développement communautaire) a augmenté entre 2002 et 2005.

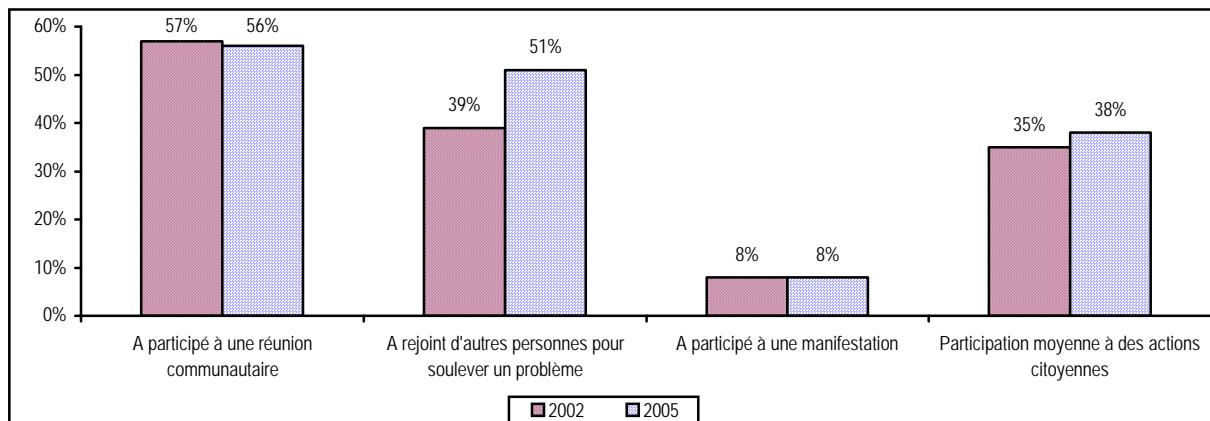
L'appartenance aux associations religieuses est très importante. Elle a augmenté de 6 %, passant de 83 à 89 % entre 2002 et 2005. Les partis politiques ont enregistré la deuxième hausse la plus importante entre 2002 et 2005 (62 % et 66 %) ; viennent ensuite les associations de développement communautaire (22 % et 33 %), les associations commerciales (21 % et 22 %) et les associations professionnelles (11 % et 16 %) (Figure 7).



Étant donné le niveau assez encourageant d'appartenance à des organisations de la société civile, il n'est pas très surprenant qu'en moyenne les Ghanéens ne montrent pas des taux élevés d'esprit communautaire pour participer à des rencontres communautaires, se regrouper pour s'engager dans le militantisme et participer à des marches de protestation. Alors qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées en 2002 et 2005 (57 % et 56 %) ont participé à des réunions communautaires, la proportion de ceux qui se sont regroupés avec d'autres pour militer a augmenté significativement, passant de 39 % en 2002 à 51 % en 2005. Toutefois, une majorité (92 % en 2002, 89 % en 2005) n'a jamais participé à une marche de protestation. Seule une petite minorité (8 % dans chaque enquête) a participé à une manifestation (Figure 8).

<sup>11</sup> Les taux de participation aux processus électoraux sont calculés comme une moyenne simple des proportions de personnes qui se sont inscrites pour voter, ont voté aux élections législatives de 2004 et ont correctement répondu aux questions sur les actualités et les questions constitutionnelles.

**Figure 8 : Participation à l'action collective**



Le taux moyen de participation à des actions citoyennes<sup>12</sup> a augmenté de 38 % en 2002 à 43 % en 2005 : des taux assez encourageants sur les deux années. Toutefois, l'augmentation n'est pas très importante.

#### **Taux global de participation politique :**

Le taux global de participation politique<sup>13</sup> était de 31 % en 2002 et de 45 % en 2005. L'augmentation en 2005 par rapport à 2002 (14 pour cent) est due à l'impact du fort taux de participation aux processus électoraux, qui était absent en 2002. Si l'on fait abstraction de cet aspect, le taux global de participation politique est de 37 % pour 2005 et l'augmentation par rapport à 2002 n'est plus que de 6 %, ce qui représente toutefois une progression significative. Les taux globaux de participation politique pour 2002 et 2005 pourraient donc être qualifiés d'assez encourageants.

#### **Réponse et suivi par les titulaires d'une charge publique**

Cette partie vise à analyser la nature de la réponse et du suivi par les titulaires d'une charge publique à un niveau assez raisonnable de participation politique.

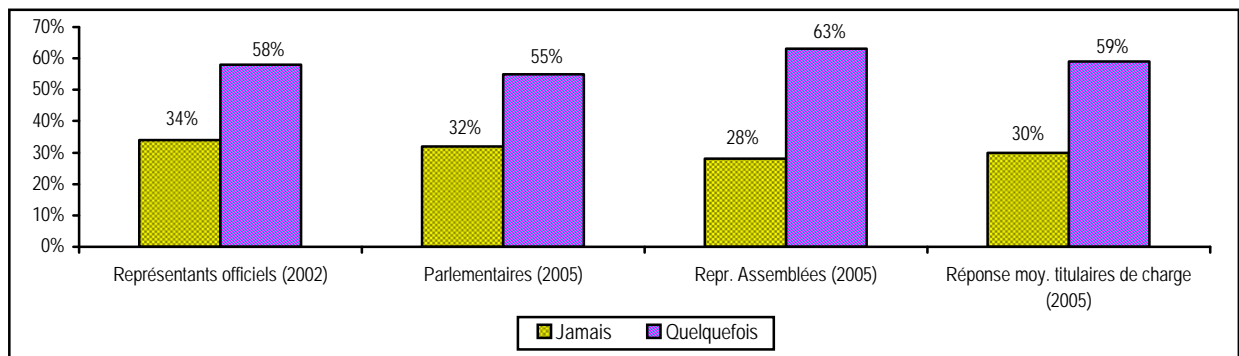
La plupart des Ghanéens pensent que leurs représentants locaux et nationaux sont effectivement à l'écoute des opinions des citoyens ghanéens ordinaires. Plus de la moitié des répondants (58 %) étaient de cet avis en 2002<sup>14</sup> ; en 2005, 55 % partageaient cette opinion sur leurs députés et 63 % sur leurs représentants dans les assemblées de district (Figure 9).

<sup>12</sup> Le taux de participation aux actions communautaires par les Ghanéens est une moyenne simple des proportions de personnes qui affirment (a) être proches d'un parti politique, (b) être membres d'une organisation de la société civile (OSC), (c) avoir participé respectivement à des réunions communautaires et des marches de protestation et (d) avoir rejoint d'autres personnes pour soulever un problème.

<sup>13</sup> Le taux de participation politique global est calculé comme une moyenne simple des taux de participation au débat politique et aux processus électoraux pour 2005 seulement et à l'action communautaire.

<sup>14</sup> En 2002, la question portait à la fois sur les représentants parlementaires et les représentants des assemblées de districts, d'où la référence aux représentants officiels.

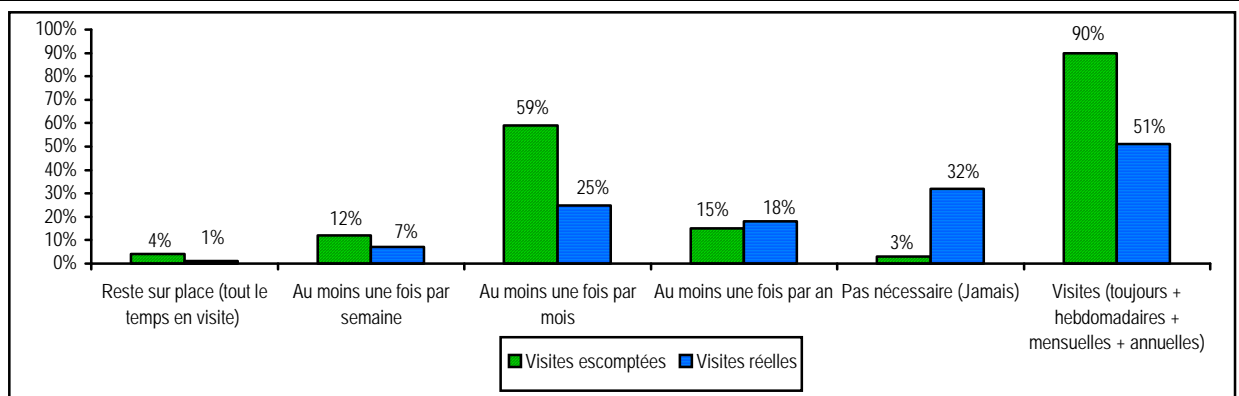
**Figure 9 : Régularité avec laquelle les responsables publics sont à l'écoute de ce que disent leurs électeurs**



NB : En 2002, la question portait à la fois sur les députés et les représentants aux assemblées de district, d'où la référence aux représentants officiels.

Étant donné l'opinion assez encourageante que les Ghanéens se font de leurs représentants/élus nationaux et locaux concernant leur ouverture aux opinions des citoyens ordinaires, on peut raisonnablement supposer que les députés peuvent apporter des réponses et des suivis réguliers et fréquents à l'occasion de visites dans leurs circonscriptions. Il existe au contraire un important déficit, une énorme attente non satisfaite qui se traduit par l'écart important entre les taux de visites cumulées attendus (soit 90 %) et les visites (soit 51 %) que les députés effectuent réellement dans leurs circonscriptions (Figure 10).

**Figure 10 : Nombre souhaité et nombre effectif des visites en circonscription des députés en 2005**



NB : Les réponses « Tout le temps en visite » et « Jamais » concernent la situation réelle.

### Taux global de réponse et de suivi :

Les taux globaux de réponse et de suivi<sup>15</sup> sont très encourageants (58 % pour 2002 et 56 % pour 2005).

### Nature du lien entre participation politique et perception de la responsabilité politique

Cette partie tente un examen de la nature du lien entre la participation politique et la perception par les Ghanéens politiquement actifs de la responsabilité politique. L'adhésion des dirigeants politiques aux principes de la constitution du pays constitue un critère important de la responsabilité politique dans une démocratie. Dans cet article, les éléments centraux retenus pour apprécier si les hommes

<sup>15</sup> Les données associées à la réponse et au suivi sont obtenues par la moyenne des proportions de personnes qui disent que leurs députés et représentants à l'assemblée du district les écoutent et que les députés se rendent dans leurs circonscriptions.

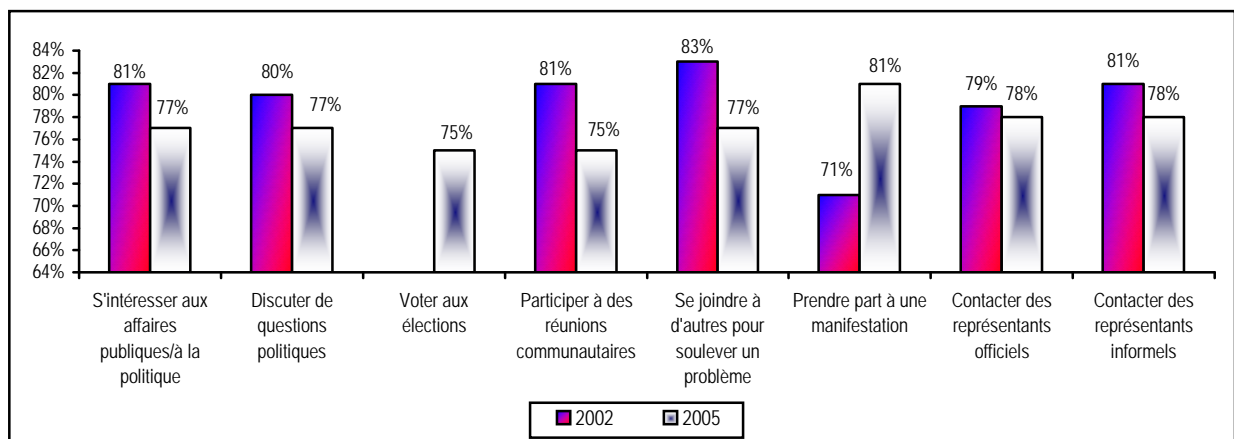
politiques semblent assumer une responsabilité politique seront les opinions des Ghanéens actifs politiquement, telles qu'elles sont établies par les questions ci-dessus, sur les points suivants : (a) les citoyens doivent-ils interpellier les dirigeants sur leurs actions, (b) quelle doit être l'institution responsable de l'établissement des lois, (c) le Président doit-il obéir à la loi et aux décisions de justice, et (d) qui est principalement responsable de veiller à ce que les représentants élus fassent leur travail.

**Interpeller activement les dirigeants :**

Les Ghanéens politiquement actifs veulent que les citoyens interpellent activement les dirigeants politiques. Une proportion importante en 2002 (de 71 % chez ceux qui ont participé à une manifestation à 83 % chez ceux qui ont rejoint d'autres personnes pour soulever un problème) et en 2005 (de 75 % de ceux qui ont voté aux dernières élections législatives ou ont participé à des réunions communautaires à 81 % de ceux qui ont pris part à une manifestation) pense qu'il est nécessaire d'interpeller activement les dirigeants politiques (Figure 11).

Les moyennes de ces activités sont de 79 % en 2002 et de 78 % en 2005, en faisant abstraction de la proportion sur le vote. Si on l'inclut, la moyenne est légèrement réduite à 77 %.

**Figure 11 : Tableau croisé : Interpellation active des dirigeants politiques – éléments spécifiques de participation politique**



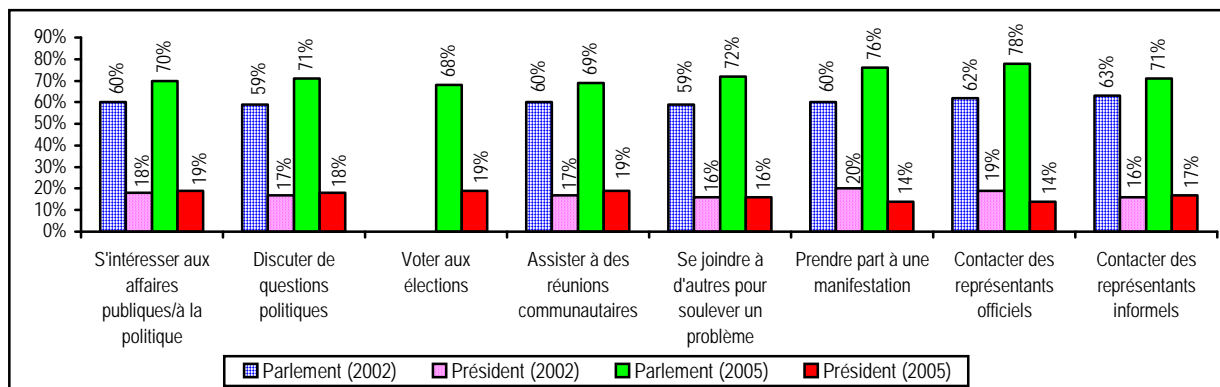
*Le test chi-deux a abouti aux résultats suivants : en 2002 le chiffre associé à « S'intéresser aux affaires pub./politique » est significatif à p = 0,001. Ceux de « Discuter de questions politiques », « Rejoindre d'autres personnes pour soulever un problème », « Prendre part à une manifestation » et « Contact des représentants informels » sont significatifs à p = 0,05, tandis que « Participer à des réunions communautaires » et « Contacter des représentants officiels » ne sont pas significatifs. En 2005 « S'intéresser aux affaires pub./politique », « Voter aux élections » et « Contact avec des dirigeants informels » sont significatifs à une valeur p = 0,001 tandis que « Discuter de questions politiques » est significatif à p = 0,01. « Participer à des réunions communautaires », « Rejoindre d'autres personnes pour soulever un problèmes », « Prendre part à une manifestation » et « Contacter des représentants officiels » ne sont pas significatifs.*

**C'est le Parlement, plutôt que le Président, qui doit être responsable des questions législatives :**

Les Ghanéens n'approuveront pas un Président qui s'arroge la fonction législative du Parlement. Aussi bien en 2002 qu'en 2005, des proportions relativement élevées de Ghanéens politiquement actifs ne voulaient pas que le Parlement se dessaisisse de sa responsabilité législative, même au profit du Président. Alors que la proportion de Ghanéens politiquement actifs qui soutiennent l'idée d'un Parlement qui est une institution constitutionnellement chargée de l'établissement des lois se situe entre 59 % et 63 % en 2002, elle passe entre 68 % et 78 % en 2005.

La proportion moyenne en fonction de toutes les dimensions de la participation politique est de 60 % en 2002 et de 72 % en 2005, que l'on prenne en compte ou non la proportion de ceux qui ont voté aux élections.

**Figure 12 : Tableau croisé : Adhésion à la fonction législative du Parlement établie par la constitution – éléments spécifiques de participation politique**



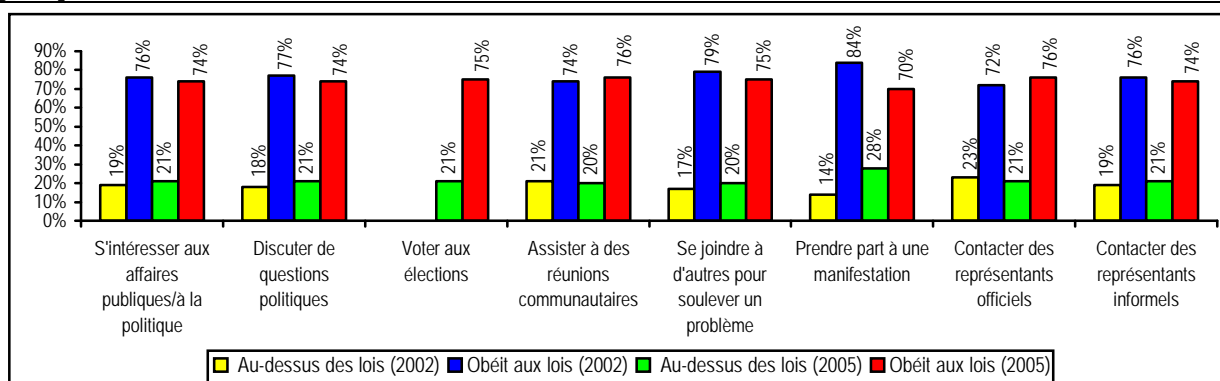
Le test chi-deux a abouti aux résultats suivants : en 2002 les données associées à « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique », « Discuter de questions politiques », « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » et « Contacter des représentants informels » sont significatifs à  $p = 0,01$  alors que « Participer à des réunions communautaires », « Prendre part à une manifestation » et « Contacter des représentants officiels » ne sont pas significatifs. En 2005, « Contacter des représentants officiels » est significatif à  $p = 0,001$ , « Discuter de questions politiques », « Participer à des réunions » et « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » sont significatifs à  $p = 0,01$  et « Voter aux élections », « Prendre part à une manifestation » et « Contacter des représentants informels » sont significatifs à  $p = 0,05$ . « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique » n'est pas significatif.

### Le Président doit obéir aux lois et aux décisions de justice :

Là encore, les Ghanéens ne sont pas d'accord avec un Président qui voudrait vivre au dessus des lois de son pays. Une majorité appréciable des Ghanéens politiquement actifs, qui va de 72 % à 84 % en 2002, et de 74 % à 76 % en 2005, désapprouve un Président qui ne respecterait pas les lois et les décisions de justice qu'il juge fausses.

Les taux moyens de désapprobation en fonction de toutes les dimensions de la participation politique sont de 77 % en 2002 et de 74 % en 2005, que l'on prenne en compte ou non la proportion concernant le vote aux élections (Figure 13).

**Figure 13 : Tableau croisé : Le Président obéit aux lois et aux décisions de justice – éléments spécifiques de participation politique**



Le test chi-deux a abouti aux résultats suivants : « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique » est significatif à  $p = 0,001$  en 2002 tandis que « Discuter de questions politiques » et « Assister à des réunions communautaires » et « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » sont significatifs à  $p = 0,05$ . « Prendre part à une manifestation », « Contacter des représentants officiels et informels » ne sont pas significatifs. En 2005, « Participer à une manifestation » et « Voter aux élections » sont significatifs à  $p = 0,01$ , « Contacter des représentants informels », « Discuter de questions politiques » et « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique » sont significatifs à  $p = 0,01$  tandis que « Contacter des représentants officiels » est significatif à  $p = 0,05$ . « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » et « Assister à des réunions communautaires » ne sont pas significatifs.

La proportion moyenne des Ghanéens qui pensent que leurs dirigeants devraient être interpellés ou qui sont d'avis que le Président doit être soumis à la loi et aux décisions de justice a connu une baisse légère de 1 à 3 % en 2005. Ces résultats peuvent indiquer une baisse progressive de la perception des

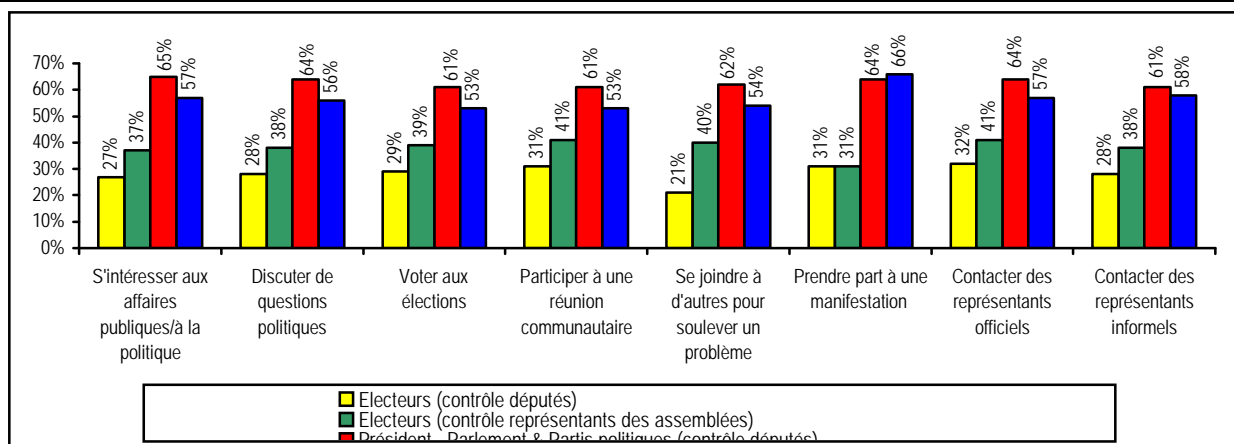
Ghanéens en ce qui concerne l'exigence de responsabilisation, peut-être imputable à une confiance excessive dans la fermeté des principes démocratiques de leurs dirigeants locaux et nationaux, notamment du Président. Ceci pourrait conduire à des violations des principes constitutionnels et de bonne gouvernance, particulièrement dans des situations où des dirigeants locaux ou nationaux, notamment le Président, pourraient envisager une possibilité d'exercer un pouvoir excessif qui pourrait, à long terme, le dispenser de rendre compte.

**Qui veille à ce que les députés et les représentants des assemblées de district fassent leur travail :**

Une proportion significative des Ghanéens politiquement actifs ne pensent pas que les électeurs dans leur ensemble ont la responsabilité de veiller à ce que les représentants locaux et nationaux fassent leur travail une fois élus. Ils pensent (à un taux situé entre 61 % et 65 %) que c'est plutôt au Président, au Parlement et aux partis politiques de veiller à ce que les députés fassent leur travail. Une proportion similaire est d'avis que c'est au Président, aux Assemblées de district et aux partis politiques plutôt qu'aux électeurs de demander des comptes aux représentants des Assemblées. Toutefois, les différences en fonction des différents aspects de la pratique politique sont faibles pour ce qui concerne les représentants des assemblées. Là encore, en comparant les proportions inférieure et supérieure de ceux qui pensent que les électeurs devraient s'assurer que leurs députés et leurs représentants dans les Assemblées font leur travail, celles qui concernent les représentants aux Assemblées de district (31 % et 41 %) sont relativement plus élevées que celles qui portent sur les députés (21 % et 31 %).

La proportion moyenne de ceux qui pensent que les électeurs devraient veiller à ce que les députés et les représentants aux assemblées font leur travail est de 28 % et 38 %. La proportion moyenne de ceux qui estiment que d'autres institutions/personnes sont responsables de cette tâche est de 63 % pour les députés et de 57 % pour les représentants aux assemblées de districts (Figure 14). La proportion de ceux qui pensent que les électeurs devraient exiger des comptes des représentants aux assemblées de district est plus importante que pour les députés. Ceci s'explique probablement par le fait que plus un titulaire de charge publique est proche du terrain, plus les Ghanéens ont tendance à penser que c'est à la société civile à veiller à sa responsabilité politique.

**Figure 14 : Tableau croisé : Qui veille à ce que les députés et les représentants des assemblées de district fassent leur travail – éléments spécifiques de participation politique en 2005**



Le test chi-deux a abouti aux résultats suivants : pour veiller à ce que les députés fassent leur travail, « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique », « Contacter des représentants officiels et informels » sont significatifs à  $p = 0,001$  tandis que « Discuter de questions politiques » et « Assister à des réunions communautaires » sont significatifs à  $p = 0,01$ . « Voter aux élections », « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » et « Prendre part à une manifestation » ne sont pas significatifs. Pour veiller à ce que les représentants des Assemblées de district fassent leur travail « S'intéresser aux affaires publiques/à la politique », « Contacter des représentants officiels et informels » sont significatifs à  $p = 0,001$ , « Assister à des réunions communautaires » et « Prendre part à une manifestation » sont significatifs à  $p = 0,01$ , et « Voter aux élections » est significatif à  $p = 0,05$ . « Discuter de questions politiques » et « Se joindre à d'autres pour soulever un problème » ne sont pas significatifs.



***Lien entre participation politique et perception de la responsabilité politique :***

L'analyse révèle que, dans une large mesure, la participation politique est liée à la perception de la responsabilité politique par les Ghanéens. Le taux de relation global moyen entre participation et perception de la responsabilité politique<sup>16</sup> est de 72 % pour 2002. Si l'on exclut les données pour les opinions portant sur la nature des entités chargées de veiller à ce que les députés et les représentants aux assemblées de district fassent leur travail, la moyenne globale augmente légèrement à 74 % en 2005. Toutefois, si on les inclut, le taux global moyen baisse de façon importante à 58 %.

**Conclusions**

L'analyse des données des Séries 2 et 3 des enquêtes Afrobaromètre montre que :

1. De manière générale, la nature du lien entre participation politique et perception de la responsabilité politique en 2005 n'est pas très différente par rapport à 2002.
2. La perception par les Ghanéens de la responsabilité politique que doivent assumer les titulaires de charges publiques/politiques est très liée à la participation politique, étant donné les moyennes globales de 72 % en 2002 et 58 % en 2005. Ceci confirme donc l'hypothèse que la perception de la responsabilité politique est liée à la participation politique dans le cadre de l'environnement politique ghanéen.

L'analyse fait en outre apparaître les autres résultats suivants :

3. Les Ghanéens sont, dans une large mesure, politiquement actifs. Toutefois, en 2005, ils se sont investis plus activement dans des domaines liés aux élections ;
4. Bien que la participation politique soit assez encourageante, avec des taux moyens globaux de 31 % en 2002 et 45 % en 2005, la réponse et le suivi des titulaires d'une charge publique/politique à ce niveau de participation politique (à savoir 58 % pour 2002 et 56 % pour 2005) sont extrêmement encourageants ;
5. Une proportion significative des Ghanéens politiquement actifs ne pensent pas que les électeurs dans leur ensemble sont les premiers à devoir veiller à ce que les représentants élus rendent compte de leurs actes.

---

<sup>16</sup> Le taux global de corrélation entre la participation politique et la perception de la responsabilité politique est calculé comme la moyenne des taux des Ghanéens politiquement actifs qui pensent que leurs dirigeants élus doivent être activement interpellés, que le Parlement doit exercer ses fonctions législatives sans entraves, que le Président ne doit pas être au-dessus des lois et les décisions de justice, et que les électeurs doivent s'assurer que les députés et représentants des assemblées font leur travail.